

Conseil national de la sécurité routière

1er juillet 2003

Séance du 23 avril 2003

COMPTE RENDU

Etaient présents :

M Robert NAMIAS, Président du CNSR
M. Jean VERRE, personnalité qualifiée
M. Michel TERNIER, Personnalité qualifiée
M. Lucien LANIER, Sénateur
M. Jean Michel BERTRAND, Député
M. DELL'AGNOLA Richard
M. Hubert GHIGONIS, Conseil économique et social
M. Joël ABBEY, Association des départements de France

REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

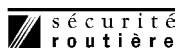
M. Guillaume ROSENWALD, Fédération française des sociétés d'assurance
M. Patrick JACQUOT, Groupement des mutuelles d'assurance
M. Manuel GOMEZ, Comité des constructeurs français d'automobiles
M. Gilbert SANTEL, Association française des sociétés d'autoroutes
M. Daniel BLOT, Collège des représentants des établissements d'enseignement de la conduite du CSECAOP
M. Yves HERVALET, Association française de la presse automobile

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS

M. Jean FLORY, Prévention routière
M. Jacques ROBIN, Ligue contre la violence routière
Mme. Christiane CELLIER, Fondation Anne CELLIER
M. Christian GERONDEAU, Fédération française des automobiles clubs
M. Jean-Pierre MOREAU, Fédération française de motocyclisme
M. François THOMAS, Fédération des usagers de la bicyclette
M. Jean-Louis FLAHAUT, ANATEEP

REPRESENTANTS DES PROFESSIONS MEDICALES ET DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

M. Christian BRUNET, représentant des professions médicales
Mme Bernadette CHIRAC, représentante des associations et fondations oeuvrant dans le domaine de la santé



Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière

Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99

✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS

M. Jean-Jacques DUMONT, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DARPMI

M. Patrick GANDIL, Ministère de l'Équipement des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

M. Pascal ETIENNE, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DRT

M. QUIGNIOT, Ministère de la justice, DACG

Mme Chantal BRAULT, Ministère de la Jeunesse et des sports

M. François LEMATTRE, Ministère de l'Intérieur

M. Alexandre DAURELLE, , Ministère de l'Intérieur

Mme Brigitte LANTZ, Ministère de la santé

M. Rémy HEITZ, Délégué interministériel de la sécurité routière

M. Patrick SANSOY, Délégation interministérielle à la lutte contre la drogue et la toxicomanie

Assistaient également :

M. Jean CHAPELON, Secrétaire général de l'ONISR

M Bernard. FIOLET, DISR

M. Francis OZIOL, DSCR

Mme Fabienne DRAN, ONISR

Mme Marie-José ROUSSEL, ONISR

M. DE ROBIEN, ministre, ouvre la séance en saluant les nouveaux membres. Après avoir rappelé les grandes orientations fixées lors du dernier CISR, conformes, pour l'essentiel, aux recommandations émises par le Conseil lors de sa dernière réunion, il émet le vœu que le nouveau Conseil puisse faire remonter au gouvernement les avis dont il a besoin et être le lieu d'expression des différentes catégories d'usagers de la route.¹

M.NAMIAS, Président du CNSR, rappelle qu'il fut, il y a quelques années le rapporteur d'un groupe de Travail sur la vitesse et la sécurité routière et qu'il a été heureusement surpris de voir que la majorité des recommandations du groupe avaient été effectivement mises en œuvre. Il souligne que le Conseil sera ce qu'en feront ses membres et insiste sur l'importance de la formation et de la responsabilisation des conducteurs et des familles.

M. HEITZ, délégué interministériel de la sécurité routière, évoque les priorités de la Délégation concernant le conducteur (respect de la règle, formation et contrôle de l'aptitude à la conduite), le véhicule (dispositif d'enregistrement des données avant accident) et les infrastructures (mise en œuvre d'une véritable politique de sécurité routière au sein des DDE, contrôle de sécurité des projets routiers et information routière en temps réel).

M. CHAPELON Secrétaire général de l'Observatoire, présente les premiers résultats du bilan de l'année 2002 que l'Observatoire est en train de préparer.

M. NAMIAS donne, d'abord, la parole aux nouveaux membres du conseil puis à l'ensemble du Conseil.

Mme CHIRAC indique que sa présence au sein du CNSR résulte d'une demande de M. Raffarin en raison notamment de ses responsabilités à la tête de la Fondation des hôpitaux de France. Ces dernières l'ont amené à côtoyer de très près les handicapés et leurs familles ce qui a éveillé son intérêt pour la cause de la sécurité routière. Elle précise qu'en outre, ses fonctions au conseil général de Corrèze, l'ont également conduite à s'intéresser aux problèmes routiers.

¹ L'intégralité des discours de MM. de Robien, Namias et Heitz sont sur le site cnsr ; la présentation de M.Chapelon est sur le site Observatoire

M. TERNIER, président de l'Instance d'évaluation sur les systèmes locaux de contrôle sanction, qui vient de remettre son rapport, pense qu'il est parfaitement possible de descendre au-dessous des 5000 tués par an dans 6 ou 7 ans, mais que cela exigera une importante augmentation des contrôles automatiques et une action forte sur les comportements. Il précise en outre que pour une meilleure efficacité, il conviendra d'évaluer les actions engagées tant en matière d'information et de publicité que de formation. Cela supposera de travailler à partir d'indicateurs qui permettront de mesurer l'évolution comportements. Il conviendra donc de réfléchir à ces indicateurs.

M. BRUNET insiste sur l'importance de mettre en place un registre national des victimes, car on ignore les causes de la mort des tués sur la route, or la connaissance de ces causes permettrait de savoir comment modifier l'habitacle des voitures et leur profil pour minimiser l'incidence des chocs contre les piétons. Il souligne également la place du réseau départemental dans l'accidentologie, et donc la nécessaire amélioration de ce réseau ainsi que la trop fréquente absence du port du casque chez les jeunes cyclistes et les problèmes posés par la conduite des personnes âgées.

Mme CELLIER attire l'attention sur le problème des récidivistes, souvent alcooliques et qui ne sont pas toujours vieux, loin de là ! Elle cite le cas d'un homme qui a eu cinq amendes et qui a fini par tuer deux personnes... Or cet homme n'a jamais été envoyé voir un médecin ! Il faut éviter de stigmatiser certaines catégories de la population (vieux ou jeunes).

M. MOREAU demande que l'on fasse des études détaillées d'accident afin de pouvoir connaître les causes des accidents, ce qui permettra une communication plus efficace.

M. GERONDEAU rappelle qu'il avait recommandé la création de quatre groupes de travail et souligne que si les trois premiers (communication, contrôle sanction et feux de jours) ont fait ou font actuellement l'objet de rapports et d'expérimentations le quatrième qui portait sur l'amélioration des infrastructures n'a encore pas fait l'objet de réflexion au sein du CNSR, il souhaite donc qu'un groupe soit créé sur ce thème. Il attire en particulier l'attention sur le problème posé par les obstacles latéraux et demande des audits de sécurité sur les routes existantes.

M. GANDIL précise qu'un effort tout à fait considérable a été fait depuis de nombreuses années sur ce problème de la sécurisation des infrastructures existantes (résorption de points noirs, puis des points rouges...). Aujourd'hui, une technique permettant de comparer les sections à traiter avec des sections d'accidentologie moyenne est étudiée et fait actuellement l'objet d'expérimentation (démarche Sûre). Mais il faut savoir que ce problème est complexe car le confort et la facilité de conduite sur une infrastructure ne sont pas nécessairement un indice de sécurité, les routes de montagne n'offre pas ce confort et cette facilité or elles sont peu accidentogènes. Si l'on mettait toutes les routes aux normes prescrites pour les infrastructures nouvelles, cela n'entraînerait pas nécessairement une diminution des accidents, car ces normes ne concernent pas seulement la sécurité mais aussi bien l'ergonomie, le confort etc. Ceci étant précisé, il est très favorable au groupe de travail proposé, mais souligne simplement les difficultés auxquelles on aura à faire face, pas tellement sur le réseau national déjà largement traité, mais sur le réseau départemental où l'on se heurtera au problème des arbres. L'abattage des arbres situés trop près des rives de chaussées est assurément souhaitable, mais on se heurte à des obstacles juridiques mais surtout psychologiques et affectifs. Sans négliger le patrimoine que représente ces plantations, il faudrait progresser sur ce point.

M. FLORY insiste sur le calendrier et les moyens concernant la trilogie vitesse, alcool, ceinture. Il souhaite que des objectifs précis soient fixés avec des moyens des délais et des évaluations. En matière d'alcool il faudrait que les conducteurs soient contrôlés au moins une fois par an. En matière de vitesse, on pourrait se fixer l'objectif de n'avoir que 35% de conducteurs dépassant les limites au lieu des 60% actuels et mettre les moyens nécessaires en œuvre. En matière de ceinture de sécurité à l'arrière il faudrait aussi commencer à faire quelque chose. Il estime que le rôle du conseil serait d'aider les décideurs à mettre au point un plan (objectifs, moyens, délais et évaluation) concernant ces trois grands axes traditionnels.

M. NAMIAS précise que le conseil n'est pas une commission devant rendre un rapport et livrer un document exhaustif. Le conseil doit avant tout faire des propositions et faire procéder à des évaluations.

M. FLORY estime qu'il serait important d'instaurer une véritable culture de la prévention. Il faudrait détecter les domaines sur lesquelles il y a des explications à donner. Il rejoint sur ce point les observations de M. BRUNET sur les liens à établir entre les causes des accidents et les conséquences physiologiques de ceux-ci afin de mettre en évidence les risques de certains comportements. Il y a en outre toute une série de domaines où il faudrait mener des investigations : la drogue, les médicaments et même l'alcool. Ensuite il faudrait faire preuve de pédagogie et mettre en œuvre des explications permanentes dans tous les médias de manière à faire progresser cette culture de la prévention .

P. JACQUOT suggère que le milieu scolaire s'ouvre à des professionnels, des « sachants » de la sécurité routière et que ceux-ci viennent épauler les professeurs pour faciliter la sensibilisation et la formation des enfants.

M. HERVALET souligne le manque de connaissances en accidentologie. Tout en reconnaissant la qualité du travail fourni par l'ONISR il estime que celui-ci reste insuffisant. Il faudrait entrer plus finement dans les mécanismes d'accidents.

M. NAMIAS pense effectivement que l'on pourrait faire un groupe sur les statistiques.

Sur ce sujet des connaissances, Mme CELLIER fait allusion à l'étude de l'INRETS/UMRETTE concernant le registre des victimes d'accidents du département du Rhône, elle souligne que les effets de la décélération y sont parfaitement expliqués et que l'on comprend à la lecture de ce document les fondements scientifiques de la limitation de vitesse. Par ailleurs elle souligne que si, aujourd'hui les choses avancent, c'est en raison de l'intervention du chef de l'Etat et grâce à la mobilisation conjointe des trois ministères des Transports de la Justice et de l'Intérieur. Elle souhaite que cette mobilisation dure, car c'est un atout essentiel pour la réussite de l'action.

M. NAMIAS, estime que tous les français se considèrent comme des spécialistes de la sécurité routière et qu'il faut donc être pragmatique : pour que la législation puisse être appliquée, pour que la répression puisse être efficace, il faut que les mesures soient devenues socialement acceptables. C'est le cas pour la ceinture, ce n'est pas encore le cas pour l'alcool et la vitesse. C'est cette idée que l'alcool et la vitesse sont dangereuses qu'il faut faire accepter.

J. ROBIN rappelle ses demandes concernant les « boîtes noires » (enregistrement des données avant accident) qui permettraient de mieux comprendre et donc de mieux juger à qui incombe la responsabilité de l'accident et il informe l'assemblée de l'expérimentation qui va être lancée par son association en la matière. Il rappelle également l'importance de la généralisation de la ligne avancée piétons.

M. ROSENWALD intervient à propos de la communication. La groupe de travail sur ce thème a mis en évidence le fait qu'il y a deux étapes en matière de communication, une première de sensibilisation et une seconde consolidation. C'est sur cette dernière qu'il conviendrait de travailler aujourd'hui, en particulier en procédant à une mise en forme des connaissances, montrant les fondements techniques des règles, et en diffusant ces connaissances aussi bien dans les écoles que dans les entreprises. Il rejoint donc les demandes d'un certain nombre de membres du conseil concernant la création d'un groupe de travail portant sur l'état des connaissances.

M. NAMIAS conclut la séance en proposant de mettre en place des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- la sécurité des infrastructures,
- l'état des connaissances,
- le conducteur et la formation,
- la police de la route,

D'autres groupes pourraient concerner l'alcool, les stupéfiants et la conduite des personnes âgées.

Il précise que tous ces groupes ne fonctionneraient pas au même moment sur les mêmes rythmes et les mêmes durées. Un courrier sera adressé aux membres du Conseil et la prochaine réunion devrait permettre de fixer la composition et le fonctionnement de ces groupes.

La prochaine réunion est fixée au 24 juin 2003 à 15 h 30